Communiqué de presse sur l’indépendance de la prévention au numérique

2026-05-09 18:49:15

Communiqué de presse, 23 mars 2026

Pour une prévention du numérique indépendante de son industrie

Tout un symbole : alors qu’aux États-Unis Google comparaît au tribunal pour atteinte à la santé mentale des plus jeunes, l’entreprise continue, en France, de faire de l’État et de certaines associations le visage de sa prévention auprès des familles.

*Les associations du **Collectif Attention** en profitent pour rappeler la nécessité de libérer la prévention de l’influence et du financement direct de l’industrie du numérique.*

Aux États-Unis, Google sur le banc des accusés

C’est à Los Angeles qu’une nouvelle page de l’histoire de la protection de l’enfance face aux grandes plateformes du numérique est sur le point de s’écrire.

Dans l’enceinte d’un tribunal civil de la ville se tient en ce moment le procès intenté par des familles américaines à Facebook, Instagram, Youtube, Snapchat et Tiktok. Ces entreprises sont accusées d’avoir délibérément bâti des applications addictives au détriment de la santé des utilisateurs, en particulier des plus jeunes.

Les patrons de Facebook, Instagram et Youtube – cette dernière étant propriété de Google – ont comparu pour répondre aux accusations de la famille de Kaley G.M., une jeune fille aujourd’hui âgée de 20 ans, ex-utilisatrice de ces réseaux depuis ses 6 ans [1]. Souffrant d’une addiction à ces plateformes au point d’y passer l’essentiel de son temps, Kaley a

également été victime de sextorsion et de harcèlement en ligne, alors même que ses parents avaient alerté les plateformes et activé le contrôle parental.

Le temps de ce procès, Kaley est le visage de la souffrance vécue par une génération entière d'enfants, d'adolescents et de parents. Un procès historique, car de son verdict imminent dépend le sort de nombreuses autres actions entamées par des familles pour faire reconnaître la responsabilité juridique des plateformes.

Sans présumer du jugement qui sera rendu, nous savons depuis des années que ces entreprises ont toujours privilégié leurs profits à la santé de leurs utilisateurs. Nous le savons grâce au travail des lanceurs d'alerte et aux dommages que nous constatons sur le terrain. La responsabilité de ces entreprises ne fait plus de doute. Sa reconnaissance juridique, aux Etats-Unis et ailleurs, n'est qu'une affaire de temps.

En France, le soutien de l'État et de certaines associations de prévention

C'est dans ce contexte, qui, s'il ne relève en rien du hasard, n'en reste pas moins ironique, que ce même Google lance en France sa nouvelle campagne de prévention pour « accompagner, protéger et donner le contrôle aux familles. »

Ces semblants de prévention ne sont pas nouveaux. A mesure que les procès et les lois d'interdiction voient le jour dans différents pays, ils ont même tendance à s'intensifier. Ce qui est ici inacceptable est la façon dont l'Etat français et certaines associations de prévention acceptent encore de s'en faire les ambassadeurs.

Le ton est donné dès la couverture du guide intitulé « Voyage en numérique, comment accompagner son enfant dans son exploration [2] », avec sous les logos de Google et de Youtube, ceux de l'Agence de régulation du numérique (ARCOM), du Centre pour l'éducation aux médias et au numérique (CLEMI), du Ministère de la Santé et du service d'assistance Cyber Malveillance.Gouv. Trois représentants de l'Etat français prennent ensuite la parole : Stéphanie Rist pour le Ministère de la Santé, Sarah El Haïry pour le Haut-Commissariat à l'Enfance et Martin Ajdari pour l'Arcom.

Hormis la publicité des outils censés garantir le bon usage de ses produits, le guide se poursuit avec la mise en avant d'une série d'associations de prévention : e-Enfance/3018, Génération numérique, OPEN et Unaf. Parmi ces associations, e-Enfance/3018 continuera d'ailleurs de toucher les subsides de Google avec un nouveau million d'euros versé pour mener un programme de formation destiné aux agents municipaux de dizaines de villes en France, intitulé « Les super-héros du Net [3] ».

Comme l'ont montré les récents débats autour de l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans, ces associations ont en commun de s'opposer à toute mesure d'interdiction concernant le numérique. Leur message est chaque fois le même : il faudrait éduquer plutôt qu'interdire – comme si les deux étaient contradictoires – en vue d'un « bon usage » des plateformes, ignorant les échecs répétés de la régulation prônée depuis plus de vingt ans.

La vérité est plus cruelle et prosaïque : on ne mord pas la main qui vous nourrit.

Libérer la prévention de l'influence et du financement direct de l'industrie

Il est désormais urgent de réagir, alors que l'État réduit le financement des associations et que l'industrie du numérique cherche à prendre sa place pour retarder toute mesure de

protection de l'enfance qui irait à l'encontre de ses intérêts.

Comme pour les autres industries dangereuses pour notre santé, l'indépendance financière est le seul avenir possible des acteurs de la prévention du numérique, qu'ils soient publics ou associatifs. Cette indépendance a un coût, qu'il convient de faire porter aux entreprises responsables des dommages causés – bonne nouvelle, elles sont les plus riches de la planète !

Les solutions sont là : mise en place d'une taxe sur les revenus des plateformes à destination de la culture, de la santé et de l'éducation ; création d'un fonds de dotation dédié à la prévention indépendante de l'industrie ; publication systématique des déclarations d'intérêt et transparence des sources de financement des acteurs de la prévention, entre autres.

Leur mise en œuvre demandera du courage politique et une planification sur plusieurs années : il n'est pas encore trop tard mais il est plus que temps.

---

[1] Snapchat et Tiktok ont signé un accord transactionnel pour éviter le procès.
[2] Lien : https://issuu.com/docs/f6442c69830e6f99ec2496a34fde9cfb
[3] Lien : https://blog.google/intl/fr-fr/nouvelles-de-lentreprise/google-youtube-jeunes-numerique/

Associations signataires

- CoSE (Collectif Surexposition Ecrans)
- ENR Education Numérique Raisonnée
- Enfance – Télé : Danger ?
- Lève les yeux
- Présent simple
- PRIARTEM

Le **Collectif Attention** regroupe des associations indépendantes de l'industrie numérique et porte notamment trois propositions simples et fortes :
- l'interdiction du smartphone avant 15 ans au minimum,
- celle des écrans à l'école maternelle et
- la mise en place d'une prévention ambitieuse, indépendante de l'industrie numérique.

Contact presse :
Yves Marry / yves@levelesyeux.com / 06 87 06 87 35

Également en ligne sur le site du collectif à cette adresse : https://www.collectifattention.com/...

Ce document a été rédigé par PRIARTEM. Vous n’avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l’adapter. Vous n'avez pas le droit de l'utiliser à des fins commerciales.

PRIARTEM - Tous droits réservés - © 2026